

Envoi par courriel et par télécopie : 418 883-2555

6211-24-023

Québec, le 19 janvier 2011

Monsieur Gaétan Patry
MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0

**Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
 Question complémentaire du 19 janvier 2011 (DQ14, n° 1 à 10)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous adresse une série de questions

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 21 janvier prochain, compte tenu des travaux de la commission et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 janvier prochain consacrée à l'audition des mémoires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Annexe de questions du 19 janvier 2011 adressée à la MRC de Bellechasse

MRC de Bellechasse

1. Lors de la création de la Société de gestion du parc, de quelle façon s'est effectuée la délégation de gestion du Parc régional du Massif-du-Sud à cette entité? Expliquez et déposez tout document relatif à cette délégation.
2. Par ailleurs, en 2008, à la dissolution de la Société, de quelle façon s'est opéré le transfert de délégation de gestion à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud? Expliquez et déposez tout document relatif à ce transfert.
3. Compte tenu de l'existence de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, quel était l'intérêt de créer la Société de gestion du parc en 1998 et pourquoi avoir conservé les deux organismes en parallèle entre 1998 et 2008?
4. Le DB52 mentionne que la Société a mis fin à ses opérations le 31 mars 2008 alors que le DB42 réfère au 30 avril 2008. Veuillez expliquer.
5. Le DB52 mentionne qu'en avril 2008, la CADMS a modifié ses règlements généraux. Or, la copie que la MRC de Bellechasse nous a fournie (DB105) est une copie de juin 2010. Nous fournir celle de 2008. Même problème pour la version avant modifications : nous fournir la version de mai 1984 plutôt que celle de septembre 2001.
6. À quel mois le Parc régional du Massif-du-Sud a arrêté ses opérations en 2002?
7. De quels ministères provenait l'aide financière obtenue en mars et novembre 2003?
8. En février 2007, les MRC mettaient en place un Comité de liaison pour faire le point sur tout le dossier du Parc régional. Quelle en était la composition?
9. Nous fournir une nouvelle page de présentation du document «Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources» (DB48) : datée de 2005 plutôt que 2003.
10. Puisqu'il y a entente entre les MRC et le MRNF quant à l'agrandissement de la zone principale, à quel moment la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud entend-elle procéder à la réalisation d'un plan d'affaires pour le parc régional ?